

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 8
Présents : 7
Absents : 1
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de convocation 25/05/2024

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, M. TAUZIEDE Bernard, M. ROBERT François, M. SAUQUES Kevin, Mme HULSHOF Sabine, Mme LABORDE Aurélie, Mme CRUET Cynthia

Etait absent :

Etaient excusés : M. CAZES Jérôme

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROBERT François

DELIBERATION PORTANT VIREMENT DE SUBVENTION COMMUNALE ENTRE LE BUDGET COMMUNE ET LE BUDGET MULTISERVICES

Suite aux travaux de réhabilitation de l'appartement situé au-dessus du Multiservices qui est mis à disposition des locataires, le Conseiller aux décideur locaux a proposé qu'une subvention soit versée du budget communal au budget multiservices afin de payer lesdits travaux. De plus, il a été décelé une erreur d'affectation des résultats depuis 2020 qu'il convient de rectifier.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention communale nécessaire à l'équilibre du budget annexe du Multiservice en l'espèce pour l'exercice 2024.

Il propose de fixer le montant de cette subvention à 61 062,99 euros (55 805,79 euros de travaux et 5 257,20 euros pour couvrir l'erreur de résultat).

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la demande du Conseiller aux décideurs locaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'attribution de la subvention d'un montant de 61 062,99 € au budget multiservice pour l'exercice 2024.

- dit que les crédits nécessaires sont prévus au compte 27638 pour un montant de 61 062,99 euros.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pour extrait conforme,

